

Charte Sûreté Nucléaire

La présente Charte vise à préciser les orientations d'ICE dans les domaines de la Sûreté Nucléaire. Elle se décline dans toutes les phases de vie de nos solutions ainsi qu'à l'ensemble des opérations réalisées par ICE en tant qu'opérateur industriel ou prestataire de services.

Cette charte doit permettre à chacun, dans l'exercice de ses missions d'adhérer à cette culture, pour lui-même, pour l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes.

Les engagements d'ICE décrits dans la politique Sureté Nucléaire reposent sur des principes d'**organisation**, d'**actions** et de **transparence**. Ils s'appuient sur une **culture de sûreté partagée** par l'ensemble du personnel, entretenue par des formations renouvelées périodiquement. Ils sont mis en œuvre dans les systèmes de management de la qualité et cités dans la politique Sûreté Nucléaire.

Ces engagements visent, au-delà d'un strict respect des lois et règlements à développer une démarche de progrès continu, pour améliorer en permanence la performance globale de notre système de management de qualité.

Les objectifs et les devoirs de chacun en termes de Sûreté Nucléaire sont donc de :

- > Comprendre les risques associés à l'activité,
- > Adopter une attitude interrogative quelle que soit sa fonction,
- > Avoir une démarche rigoureuse et prudente,
- > Alerter dès l'apparition de signaux faibles ou de comportements inappropriés.

Je m'engage à donner les moyens nécessaires à chacun pour atteindre ces objectifs. Je m'implique personnellement sur ces sujets et j'attends le même engagement de la part de tous les salariés de l'entreprise.

Emmanuel THIZON

Directeur Général



Juillet 2023